Pontoise (95) : Bagui, un frère d'Adama Traoré condamné pour avoir racketté deux femmes sous curatelle (Màj)

25/08/2018 à 11h39

25/08/18

Val-d'Oise : Bagui Traoré condamné à 30 mois ferme pour l'extorsion de femmes vulnérables

Il était jugé ce mercredi avec trois autres personnes pour des faits commis entre 2015 et 2016. Ce dossier est à l'origine de l'intervention des gendarmes qui allait provoquer la mort d'Adama en juillet 2016, à Beaumont-sur-Oise.

Bagui Traoré, le frère d'Adama Traoré, a été condamné ce mercredi soir à 30 mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Pontoise. Il a été reconnu coupable d'une série d'extorsions et d'escroqueries sur des personnes vulnérables entre 2015 et 2016. Deux amies, sous curatelles renforcées, étaient devenues des cibles faciles pour se procurer de l'argent. Ce dossier est à l'origine de l'intervention des gendarmes qui allait provoquer la mort d'Adama en juillet 2016.

La compagne de Bagui, Sarah B., qui a reconnu à l'audience un

rôle actif dans les extorsions, a été condamnée à 2 ans, dont 6 mois avec sursis et mise à l'épreuve. Un autre couple avait apporté son concours. Cédric T., a écopé de 30 mois ferme. Sa compagne, handicapée, qui a suivi le mouvement, a été condamnée à 8 mois avec sursis. Tous devront indemniser les victimes.

La série d'extorsions débute le 10 août 2015. Bagui et sa compagne s'en prennent à Cécile B. sous le prétexte que son amie, Laurence G., 44 ans, leur devait de l'argent. Ils sont soupçonnés d'avoir retiré 980 € avec la carte bancaire de leur victime, avant de lui mettre la pression des heures durant pour obtenir davantage. Des faits similaires, se répéteront chez elle les 7 et 8 juillet 2016, avec le vol de sa carte bancaire, de formules de chèques, avec l'aide de l'autre couple. Et le soir, dans la foulée, ils s'en prendront à son amie. Après l'avoir manipulée pendant des mois pour qu'elle les aide à extorquer Cécile, ils viendront vider son studio, partant avec sa télé, ses bijoux, des vêtements, son téléphone ou encore son argent.

(…)

C'est une scène marquante du procès. Dans son jardin, en août 2015, Cécile B., 57 ans, fait face au couple Traoré. « Ils m'ont harcelé toute la nuit, raconte-t-elle en audition. Ils menaçaient de s'en prendre à Laurence et me répétaient que je devais payer pour elle. Cela a duré trois ou quatre heures, jusqu'à ce que je fasse un chèque de 700 €. »

Le matin, elle les accompagnera à Saint-Brice pour leur payer un portable à 919 €. « Les gens abusent souvent de moi. C'est pour ça que je suis sous curatelle », confie-t-elle pendant l'enquête. « La peur est encore très prégnante » a souligné son avocate, Me Grandjean. C'est une femme trop gentille, qui présente des troubles psychiatriques graves nécessitant une prise en charge. » Mère d'un enfant, elle vit seule et travaille en CAT.

Menacée d'être enterrée dans un bois, d'avoir un doigt coupé, Laurence G., 44 ans, a été « terrifiée » selon son conseil, Me Watel. « C'est une personne très fragile, qui a fait deux tentatives de suicide, qui a été hospitalisé récemment en psychiatrie. Elle essaye tant bien que mal d'oublier ce qui s'est passé, mais avec beaucoup de difficultés. »

Le Parisien

23/03/18

Bagui Traoré, le frère d'Adama, une nouvelle fois aux prises avec la justice. Suspecté d'avoir racketté deux femmes sous curatelle renforcée, le jeune homme comparaîtra le 25 avril devant le tribunal correctionnel de Pontoise.

[…] Bagui Traoré et son complice présumé ont refusé d'être extraits des prisons dans lesquelles ils sont détenus. Le 25 avril, ils seront transférés « de gré ou de force », a prévenu la présidente du tribunal, affirmant qu'il n'y aurait « aucun autre renvoi » de l'audience.

La famille s'estime victime d'un « acharnement » de la part de la justice du Val-d'Oise en raison de son combat pour faire la lumière sur la mort d'Adama. **La veille du procès du 25 avril, Yacouba Traoré doit ainsi comparaître à Pontoise pour « violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique ». Il lui est reproché d'avoir agressé dans la soirée du 19 juillet 2016 des gendarmes […] Le 17, un autre frère Traoré, Cheikné, doit être, lui, jugé pour outrage envers la maire de Beaumont-sur-Oise.** […]

20 Minutes